

**15 JUIN 2009. — Arrêté royal portant des dispositions diverses
concernant le statut du candidat entrepreneur dans une coopérative
d'activités**

Groupe cible « Chômeur complet indemnisé »

Groupe 1	Groupe 2
<p><i>A la date de la convention, doit répondre simultanément à:</i></p> <p>a/ < 50 ans b/ Chômeur complet indemnisé c/ A été chômeur complet indemnisé pendant min. 156 j (rég 6J) 1/ au cours du mois de la signature de la convention 2/ dans les 18 mois qui précèdent</p>	<p><i>A la date de la convention, doit répondre simultanément à:</i></p> <p>a/ >= 50 ans b/ Chômeur complet indemnisé c/ A été chômeur complet indemnisé pendant min.78 j (rég 6J) 1/ au cours du mois de la signature de la convention 2/ dans les 9 mois qui précèdent</p>

Groupe cible « Ayant droit à l'intégration sociale »

Groupe 3	Groupe 4
<p><i>A la date de la convention, doit répondre simultanément à:</i></p> <p>a/ < 50 ans b/ Ayant droit à l'intégration sociale ou à l'aide sociale financière c/ A été ayant droit à l'intégration soc. ou à l'aide soc. financière 1/ au moins 1 jour au cours du mois de la signature de la convention 2/ et dans les 12 mois civils qui précèdent</p>	<p><i>A la date de la convention, doit répondre simultanément à:</i></p> <p>a/ >= 50 ans b/ Ayant droit à l'intégration sociale ou à l'aide sociale financière c/ A été ayant droit à l'intégration soc. ou à l'aide soc. financière 1/ au moins 1 jour au cours du mois de la signature de la convention 2/ et dans les 6 mois civils qui précèdent</p>

Groupe Hors cible « Autres »

Groupe 5
<p><i>Toutes personnes en reconversion professionnelle</i></p>

60% Minimum

40%